

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0024-10

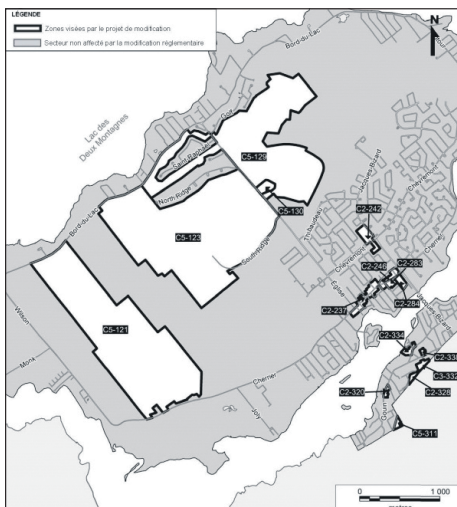
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0024-10 intitulé : **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0024-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO CA28 0024 DE L'ARRONDISSEMENT L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS POUR RÉPONDRE AUX PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE**

AVIS est par les présentes donné :

- QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2019, le premier projet de règlement numéro CA28 0024-10, intitulé tel que ci-dessus;
- QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 7 mai 2019 à 18h30, à la salle située au 500, Montée de l'Église, à l'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);
- QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement de lotissement (CA28 0024) tel que décrit dans le tableau suivant :

| Numéro article(s) | Règlement | Sujet/catégorie | Description | Approbation référendaire | Zone(s) visée(s) |
|-------------------|-------------|---|--|--------------------------|---|
| 1 | Lotissement | Définitions | Déplacer les terminologies au zonage | Non | |
| 2 | Lotissement | Dispositions particulière aux zones du groupe commercial. | Réduire certaines dimensions minimales d'un lot desservi par les services d'aqueduc et d'égout | Oui | Zones C1, C2, C3, C4 et C5 (Carte 1 - Zones visées) |

Carte 1 - Zones visées



- QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- Que le premier projet de règlement numéro CA28 0024-10 peut être consulté à la mairie d'arrondissement ainsi qu'au point de services de Sainte-Geneviève aux heures normales d'ouverture des bureaux

DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce vingt-quatrième jour d'avril deux mille dix-neuf.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza